

COMMUNE

De Nivillac

PROJET PEDAGOGIQUE 2020 ACCUEILS PERISCOLAIRES



SOMMAIRE

Page 3	Pourquoi un projet pédagogique ?
Page 4	Organisation des APS
	Implantation géographique
	Locaux
Page 5	Organisation des temps d'accueil
Page 8	Capacités d'accueil
	Taux d'encadrement
	Inscriptions
Page 9	Tarifs
Page 11	Le personnel pédagogique
Page 13	Les objectifs
Page 19	Evaluation
	Conclusion
Page 20	Annexes



Pourquoi un projet pédagogique ?

« La pédagogie est un ensemble de méthodes permettant de guider un enfant, une personne, dans ses apprentissages.

La pédagogie s'intéresse tout particulièrement à l'apprenant et à la manière dont il va apprendre. » www.eduquer-respect.fr

PREAMBULE

Les Accueils périscolaires (APS) sont des services non obligatoires que la commune a décidé de mettre en place. **Les temps périscolaires sont ceux qui se déroulent avant et après la classe et depuis la rentrée 2018, le mercredi.**

Les APS répondent à différents besoins :

- mode de garde avant et après l'école
- prise en charge éducative des enfants hors du domicile parental.

Afin d'assurer un accueil de qualité, il est nécessaire de penser à l'organisation de la journée de l'enfant et de décliner des modalités pédagogiques particulières à ces accueils.

Le projet pédagogique, réalisé par l'équipe, sert donc :

- à définir les conditions de fonctionnement
- de contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les familles, les mineurs et l'organisateur
- de référence tout au long de l'action
- à donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne
- à construire les démarches pédagogiques.

Il contient des valeurs éducatives que la commune souhaite transmettre, mais prend également en considération :

- le public accueilli
- les ressources humaines, financières et matérielles

- les installations spécifiques
- les dates et horaires de fonctionnement
- les modalités de fonctionnement de l'équipe.

L'organisateur : la commune de NIVILLAC

Situés à la jonction des différents temps de vie des enfants au sein des écoles (temps scolaires, temps familiaux), les APS sont des modes d'accueil ouvert à tous les enfants de 3 à 13 ans, résidant sur la commune ou résidant sur une commune limitrophe (Férel, Herbignac et La Roche Bernard) ayant passé une convention avec la Commune de Nivillac.

Consciente qu'il ne s'agit pas d'une simple « garderie », mais un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de vie de chacun est essentiel, la commune a souhaité déclarer ces accueils en ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Conformément au Code de l'Action Sociale et des familles, cela permettra aux enfants d'évoluer sur ces différents temps dans de meilleures conditions.

La commune par le biais du service Enfance/Jeunesse est garante du bon fonctionnement des APS.

Implantation géographique et locaux

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Petits Murins »

Il est organisé au sein de l'école publique primaire « Les Petits Murins », 6 rue des écoles à NIVILLAC. La structure a vocation à accueillir les enfants de 3 à 11 ans, scolarisés de la Petite Section au Cours Moyen 2^{ème} année ainsi qu'une classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire).

Afin d'être au plus proche des rythmes biologiques des enfants, l'APS est divisé en deux parties sur le temps du soir : un espace maternel et un espace élémentaire.

ESPACE MATERNEL

ESPACE ELEMENTAIRE

➤ La fosse aménagée en différents petits « coins » : dessin, lecture, jeux de société, dinette et bébé, jeux de construction et d'imagination (Légo, Playmobil...)

➤ La cour maternelle

➤ La bibliothèque maternelle

➤ La cantine aménagée elle aussi en différents petits « coins »

➤ La cour élémentaire

➤ L'atelier

➤ La bibliothèque élémentaire pour l'aide aux devoirs

L'organisation des temps d'accueil

Ces différents temps d'accueil dans la journée sont organisés de manière indépendante et spécifique. En effet, l'organisation de ces temps doit prendre en compte le fait que les enfants ne sont pas dans la même dynamique le matin que le soir.

➤ L'accueil de matin

Il est **ouvert à partir de 7h30 jusqu'à 8h40**. La fréquentation du matin étant beaucoup moins importante que celle du soir, tous les enfants et leurs familles sont accueillis dans la cantine scolaire et arrivent de manière échelonnée. Les enfants peuvent s'installer dans les différents « coins » et prendre le temps de se réveiller tranquillement, jouer avec les copains, écouter une histoire...

Les animateurs arrivent eux aussi de manière échelonnée selon le nombre d'enfants inscrits.

L'accueil du matin est un temps de transition entre les enfants et leurs familles. Les animateurs ont donc un rôle d'intermédiaire.

IMPORTANT : à leur arrivée, les familles doivent appuyer sur le visiophone installé à l'extérieur de l'école au niveau de la porte. Une fois que l'animateur a identifié le parent, il ouvre la porte à distance. **La famille accompagne l'enfant jusqu'à l'animateur au niveau de la cantine scolaire.**

A 8h40, les enfants sont pris en charge par l'équipe enseignante.

➤ L'accueil du soir

Il fonctionne de 16h20 à 18h45 tous les soirs.

- Espace maternel

Les enseignants regroupent les enfants dans la fosse. Les animateurs prennent le relais à 16h20 et font un appel. Les enfants prennent leur goûter et ensuite se répartissent sur les différents « coins », jouer, décompresser dans la cour.

- Espace élémentaire

A 16h20, fin du temps scolaire, les enfants sortent des classes et ceux qui sont inscrits à l'APS se regroupent sous le préau dans la cour. Un appel est fait par un animateur.

Les enfants montent dans la cantine scolaire, prennent leur goûter, aident les animateurs à débarrasser et nettoyer les tables. Ensuite, c'est le temps d'activités proposé par les animateurs. Tout comme les maternels, ils n'ont pas l'obligation d'y participer, ils peuvent rester en temps libre tout en respectant les règles de vie de l'APS.

Du lundi au jeudi, une étude surveillée est proposée de 16h30 à 17h pour les élèves du CE1 au CM2 dans la bibliothèque élémentaire. Celle-ci est toujours encadrée par un animateur.

ATTENTION !!! Une étude surveillée n'est ni un cours particulier, ni du soutien scolaire, ni une aide personnalisée. Il s'agit de donner la possibilité à l'élève de faire ses devoirs dans le calme et de faire appel à un animateur si besoin. L'étude surveillée ne garantit pas que le travail scolaire demandé à l'élève soit parfaitement et complètement réalisé.

Il revient aux parents de vérifier que tous les devoirs sont faits et que les leçons ont été apprises et comprises.

L'Accueil de loisirs Périscolaire du mercredi

Il se situe au sein du service Enfance/Jeunesse, 1 rue des ajoncs et accueille les enfants de 3 à 13 ans.

Tout comme l'APS « Les Petits Murins », les espaces sont divisés en deux parties :

ESPACE 3/6 ANS

➤ Une grande salle d'activité aménagée en plusieurs « petits coins »

ESPACE 6/13 ANS

➤ Une grande salle d'activité divisible en 2 parties
➤ Une petite salle d'activité à l'étage

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Une salle de motricité utilisée aussi comme salle d'activité et de repos ➤ Une salle de sieste ➤ Des sanitaires adultes ➤ Un bureau ➤ Une salle pour l'équipe pédagogique et cuisine ➤ Un local de rangement intérieur et un local extérieur ➤ Une cour extérieure avec sanitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des sanitaires ➤ Une salle pour l'équipe pédagogique et cuisine ➤ Un local de rangement intérieur ➤ Une cour extérieure avec sanitaires ➤ Un garage
--	---

L'organisation de la ½ journée et de la journée

- 7h30-8h Pré accueil
- 8h-10h Accueil échelonné
- 10h-12h Temps activités
- 12h Départ des enfants inscrits uniquement le matin et arrivée des enfants inscrits au repas ET l'après midi
- 12h-13h30 Repas
- 13h30 Départ des enfants inscrits le matin ET le repas, arrivée des enfants inscrits l'après midi
- 13h30-15h Temps calme pour les moins de 6 ans
- 13h30-14h Temps calme puis libre pour les plus de 6 ans
- 13h30-16h Sieste avec réveil échelonné pour les moins de 6 ans
- 14h-16h30 Temps activités pour les plus de 6 ans
- 15h-16h30 Temps activités 3/6 ans
- 16h30 Goûter
- 17h-18h Départ échelonné
- 18h-18h30 Post accueil

Cette journée type peut bien entendu être modulée suivant les besoins et les attentes des enfants.

Capacités d'accueil maximum et répartition par tranche d'âge

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Petits Murins »

Espace Maternelle	Espace Élémentaire	TOTAUX
42	54	96

L'Accueil de loisirs Périscolaire du mercredi

3/6 ans	6/13 ans	TOTAUX
40	42	68

Les taux d'encadrement

Ils sont conformes à la réglementation en vigueur :

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Petits Murins » (moins de 5h consécutives)

- 1 adulte pour 14 enfants de maternel
- 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire

L'Accueil de loisirs Périscolaire du mercredi (plus de 5h consécutives)

- 1 adulte pour 10 enfants de maternel
- 1 adulte pour 14 enfants en élémentaire

Les inscriptions

L'inscription à un temps d'APS est obligatoire. En effet, afin de respecter les taux d'encadrement réglementaires, le nombre d'enfants présents doit être connu.

L'Accueil de Loisirs Périscolaire « Les Petits Murins »

Les familles sont informées des dates d'inscription par voie d'affichage au sein de l'école et sur le site internet de la commune www.nivillac.fr. Des permanences ont lieu en fin d'année : la 1^e en semaine au sein de l'école et la 2^e un samedi matin. Un dossier doit obligatoirement être rempli.

Néanmoins, il est possible à tout moment d'annuler ou de faire une inscription soit par mail cantine.petitsmurins@nivillac.fr soit par téléphone au 06.34.33.09.34.

Ces fiches d'inscription doivent ensuite être rapportées directement au service Enfance/jeunesse ou à un animateur de l'APS.

L'Accueil de loisirs Péri-scolaire du mercredi

Pour réserver ou annuler une inscription sur les mercredis, il faut prévenir le lundi de la semaine précédente (soit 10 jours calendaires). Néanmoins, passé ce délai, une inscription supplémentaire sera acceptée si la capacité d'accueil maximum n'est pas atteinte.

Les inscriptions se font au service Enfance/Jeunesse soit :

- par téléphone au 02.99.90.82.12
- par mail : enfancejeunesse@nivillac.fr

Sur les mercredis, les inscriptions se font :

- à la journée avec ou sans repas
- à la demi-journée (matin ou après-midi) avec ou sans repas.

Les tarifs

Les tarifs des Accueils Péri-scolaires sont votés en Conseil Municipal. Ils sont fixés au Quotient Familial (QF).

Nivillac et communes conventionnées*

	0 à 600€	601€ à 790€	791€ à 940€	941€ à 1140€	≥1141€
Journée	4.80€	7.95€	9.10€	10.30€	11.40€
½ journée	2.35€	4.00€	4.55€	5.20€	5.80€
Repas	3.60€	3.60€	3.60€	3.60€	3.60€
APS soir et matin	0.48€ le 1/4h	0.49€ le 1/4h	0.50€ le 1/4h	0.51€ le 1/4h	0.52€ le 1/4h

* Dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Péri-scolaire du mercredi, les communes conventionnées sont :

* Féréol convention nominative (pour les villages de La Grée, La Châtaignière, La Ville Bleue, La Voûte, Le Rosquet, Kergava et Kéraudrain), La Roche Bernard et Herbignac.

Communes hors convention

	0 à 600€	601€ à 790€	791€ à 940€	941€ à 1140€	≥1141€
Journée	13.40€	14.95€	17.70€	19.50€	21.35€
½ journée	6.70€	7.50€	8.60€	9.95€	10.80€
Repas	7.47€	7.47€	7.47€	7.47€	7.47€
APS soir et matin	0.60€ le 1/4h				



Le personnel pédagogique

L'équipe est un outil au service du projet. Il est donc important de se fixer des objectifs et de définir les missions de chacun

“Ce sont les individus qui font un séjour et non les activités”

Les parents nous confient leurs enfants. C'est notre responsabilité de garantir leur sécurité physique, affective et morale. Par définition, l'animateur est celui qui motive, agit, anticipe, écoute, observe, veille au respect de chacun, du matériel, suscite et prend des initiatives, s'implique, encourage la coopération et s'adapte. En bref, l'animateur n'est pas là pour « garder » ou pour « occuper » les enfants mais bien pour **ANIMER**.

La nature des activités exige une présence continue du personnel pédagogique auprès des enfants et implique une responsabilité éducative, de surveillance et d'animation. Cette présence est de caractère moral et juridique au regard de :

- la bonne réalisation du projet pédagogique et du programme d'activités,
- la sécurité affective et physique des enfants
- le respect de leur personnalité et de leurs droits.

L'exercice de ces différentes responsabilités exige donc :

- la recherche d'une attitude éducative constante,
- la connaissance et le respect des différentes réglementations,
- une manière d'être et de faire, fondée sur la prévention, l'écoute et la connaissance des besoins et possibilités des enfants et de l'environnement dans lequel se déroulent les activités.

Ce qui réunit l'équipe, c'est le projet et ses objectifs, lesquels ne peuvent être atteints isolément et individuellement : nous avons besoin de l'autre, de ses compétences, de son savoir-faire, de son regard. Il est donc essentiel de savoir dans quelle direction nous allons tous et évaluer les méthodes employées pour y arriver.

L'équipe

→ **Sophie AVIGNON**, responsable service Enfance/Jeunesse, titulaire Brevet Professionnel de la Jeunesse et des Sports (BPJEPS) Loisirs Tous publics (LTP) et du Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD), animatrice principale de 2^{ème} classe.

→ **Maïc DANIGO**, adjointe service Enfance/Jeunesse, titulaire Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire (BEATEP) option Activités Sociales et Vie Locale (ASVL), adjointe d'animation principale.

→ **Carole ANDRE**, directrice adjointe APS au sein de l'école primaire « Les Petits Murins », titulaire BPJEPS LTP, adjointe d'animation.

→ 2 Agents Spécialisés en Ecole Maternelle

→ 6 adjoints d'animation, titulaire BAFA et/ou CAP petite enfance

L'équipe doit être composée de :

- un minimum de 50% d'animateurs titulaires BAFA ou diplômes équivalents
- un maximum de 50% d'animateurs BAFA stagiaires
- un maximum de 20% de l'effectif total de l'équipe peut être non diplômé

Les objectifs



Les objectifs éducatifs/PEDT (Projet EDucatif de Territoire) « Plan mercredi » 2018-2021

Si l'école et la famille représentent des lieux privilégiés d'éducation, l'aménagement des temps libres de l'enfant est tout autant porteur d'enjeux éducatifs : les Accueils de Loisirs Périscolaires permettent de créer du lien entre tous les différents temps de vie de l'enfant et une meilleure cohérence entre ces différents temps.

L'offre éducative doit être de qualité et :

➔ *Etre en adéquation avec les projets d'école*

- Projets solidaires, écoles ouvertes sur le monde
- Projets sportifs
- Ecoles responsables
- Prévention de l'environnement
- Projets culturels
- Education alimentaire.

➔ *Etre des lieux d'intégration, de développement des valeurs du « vivre ensemble » et accessible à tous*

- Tarification au quotient familial
- Inclusion des enfants porteurs de handicap
- Inclusion des enfants ayant des besoins particuliers
- Projets intergénérationnels avec la Résidence Autonomie et le Centre hospitalier de la commune

➔ *Etre des lieux favorisant le développement personnel des enfants*

- Aménagement des espaces selon l'âge des enfants
- Liberté de choix et d'expression
- Découverte de leur environnement proche (associations, sites remarquables, patrimoine naturel...) mais aussi des autres cultures, s'ouvrir au monde,
- Activités sportives : connaître son corps et le mettre en mouvement
- Mettre en place des actions permettant aux parents d'être associés aux projets

➔ *Etre des lieux d'éducation et de pratique de citoyenneté*

- Activités en lien avec les autres services de la Commune : culture, espace verts, médiathèque, école de musique
- Mise en place de « forum » de discussion par et pour les enfants
- Activités de prévention
- Activités permettant de développer l'esprit critique
- Le respect : des autres, des différences, des règles de vie commune

Les objectifs pédagogiques fixés par l'équipe

L'objectif principal de l'équipe est de proposer aux enfants un espace ludique, de loisirs, permettant de passer de bons moments, un espace de détente et aussi un espace d'apprentissage et de vivre ensemble.

➔ Permettre à l'enfant mais aussi au parent d'avoir un accueil individualisé et adapté, afin d'aider chaque enfant à trouver sa place au sein du groupe, le rassurer et mettre en confiance l'accompagnant.

* Aider l'enfant dans sa transition maison-école, famille-collectivité

* Bien définir le rôle de chaque animateur sur les temps d'accueil : se rendre disponible, et répondre aux différentes questions si besoin

* Présence, écoute, transmissions et informations auprès des enfants et de l'accompagnant

* Bien observer le comportement de l'enfant afin de savoir s'il a besoin d'être accompagné/être seul ou besoin d'aller vers les autres enfants, à l'animateur de l'aider.

➔ Faciliter la circulation, permettre à l'enfant d'accéder au matériel de façon autonome en aménageant les différents espaces

* Mettre en place des « coins permanents » (espaces symboliques, jeux de société, dessin, lecture) en libre accès intérieur et extérieur

* Mettre du matériel à disposition des enfants et à leur hauteur

* Répartir les animateurs sur les différents « coins permanents », échanger avec les enfants, répertorier leurs besoins et envie

* Donner à jouer, faire jouer et jouer avec les enfants s'ils le demandent

➔ Aborder de manière ludique la mise en place des règles de vie en collectivité afin de développer le respect de chacun et éviter les exclusions

* Mettre en place des outils visuels ou sonores pour les plus jeunes (exemple : une mascotte, des affichages).

* Définir les mots avec les enfants afin qu'ils aient tous le même niveau de compréhension

* Reprendre avec les enfants les objectifs des séances et les règles de vie, favoriser la cohésion des groupes et éviter les conflits

* L'adulte doit être un référent, un exemple

→ Proposer différentes activités répondant aux objectifs éducatifs, permettre la liberté de choix afin que l'enfant prenne du plaisir, développer son esprit critique et apprendre à faire des choix

* Les enfants auront le choix de participer ou non à une activité

* Les activités devront s'articuler autour de projets d'animation (annexe 1). Le projet d'animation permet de fixer des objectifs et de donner un sens aux activités proposées.

* Les activités proposées devront être variées (manuelles, sportives, d'expression...), adaptées à l'âge des enfants et organisées par période (5 dans l'année)

* Les enfants pourront choisir entre plusieurs activités

* Les activités sont fonction des compétences de chaque animateur

* De nouvelles thématiques sont recherchées

→ Assurer la sécurité physique et affective du public accueilli

* Mettre en place la réglementation en vigueur

* Mettre en place des rituels et repères qui rassureront les enfants

* Etre à l'écoute des besoins et envies des enfants afin qu'ils ne se sentent pas isolés et favoriser leur bien être

* Utiliser des locaux et du matériel aux normes

* Faire des évaluations constantes.

→ Permettre à tous les partenaires d'évaluer les temps d'APS

* Faire des évaluations régulières avec les groupes d'enfants, mise en place de moments de dialogues et de régulations

* Faire des évaluations en équipe des différents projets d'animation (annexe 2)

* Faire un retour de toutes ces évaluations et informer les partenaires.

➔ Permettre aux enfants accueillis le mercredi de faire une réelle pause dans le rythme de la semaine

* Respecter le rythme de chaque enfant pendant l'accueil du mercredi

* Proposer et aménager des temps de repos (sieste, temps calmes) pour les enfants qui en ont besoin ou qui le désirent

* Laisser le choix à l'enfant de participer ou non aux activités proposées

* Proposer et mettre en place des projets d'animation et plannings d'activités ludiques, attractifs et originaux

➔ Favoriser les échanges et les projets avec les partenaires locaux afin de créer du lien et de permettre aux enfants et aux équipes d'animateurs de connaître la commune.

* monter des projets avec les différents services de la commune : médiathèque, services techniques, espace culturel, résidence autonomie

* travailler avec les associations et structures locales : interventions au sein de l'accueil de loisirs

* Favoriser la communication: élaborer avec les enfants des outils de communication propres à aux APS et les diffuser sur la commune

➔ Assurer une continuité, de la cohérence entre les différents temps périscolaires de l'enfant.

* Elaborer un projet pédagogique en commun avec les équipes de l'APS

* Evaluation commune du projet pédagogique

* favoriser la communication entre les équipes

L'évaluation

Elle doit se faire en lien avec des objectifs auxquels on peut se référer à tout moment. Elle permet d'une part de vérifier l'avancée des projets et de réguler l'équipe d'encadrement.

LE PEDT- OBJECTIFS EDUCATIFS:

Il est évalué lors du Comité de pilotage qui se réunit au moins une fois par an

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

Ils sont évalués par l'équipe lors de différentes réunions et grâce à un support écrit.

Les animateurs évaluent les objectifs fixés dans le projet d'animation de la période et préparent les projets pour la prochaine période. C'est aussi le moment de s'assurer que l'organisation des différents temps est pertinente ou si des ajustements sont nécessaires.

Conclusion

Les temps périscolaires sont des temps spécifiques, de loisirs et précieux.

Il importe donc que ces spécificités soient prises en compte dans le respect des rythmes de vie de l'enfant et en cohérence avec les autres temps de la semaine.

Ils contribuent à l'apprentissage de la vie sociale et à l'épanouissement de l'enfant.

ANNEXES

1. Outils projet d'animation
2. Outils, évaluation des projets d'animation

PROJET d'ANIMATION

Présentation du projet

Nom du projet :

Thème :

Tranche d'âge :

Durée :

Les objectifs du projet d'animation

-

-

-

-

Déroulement (sensibilisation, matériel, rôle des animateurs, lieux...)

Les activités proposées

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-

-
Evaluation (qui évalue ? comment ? quels critères ? quels outils) - - -

Evaluation

Nom du projet :

Tranche d'âge :

Rappel des objectifs :

EVALUATION

Quels outils ont été utilisés ?

Qui a évalué ?

Retours des enfants

Quels sont les retours des enfants ?

Quelle a été l'implication des enfants dans le projet ? Donner des exemples montrant leur implication

Retours Equipe

Quelle sens : comment avez-vous abordé le projet avec les enfants ?

Quel déroulement ? Quelle organisation ?

Quelles activités ? La notion de choix a-t-elle été respectée ?

Quel aménagement ?

Déroulement du projet de manière générale

Freins	Points positifs	Pistes d'évolution

Objectifs du projet En quoi les objectifs ont-ils été atteints ou non ?
Retours fonctionnement
Horaires ? Répartition des tâches ?
Comment se passe la communication entre animateurs ? entre animateurs et direction entre animateurs et familles ? animateurs et enfants ?
Gestion du matériel / besoins
Autres retours